

Le Bilan Prévisionnel de Retraite

Un outil essentiel au service des entreprises et des salariés : pour savoir, anticiper, dialoguer et préparer les fins de carrière...



Dans un contexte d'allongement de la vie active, les entreprises doivent anticiper les départs en retraite pour assurer la pérennisation de leurs savoir-faire. Pour les salariés, face à l'individualisation des parcours professionnels, connaître la date de départ, le montant de la pension, devient de plus en plus complexe. Conçu pour répondre à ces problématiques, le Bilan Prévisionnel de Retraite constitue un véritable outil de management des secondes parties et fins de carrière.

Financé par l'entreprise, le BPR propose une information partagée et offre ainsi un dialogue constructif entre l'entreprise et le salarié.

La carrière du salarié est reconstituée auprès des différentes caisses de retraite auxquelles il a cotisé. Le BPR est un document synthétique réalisé sur la base de cette reconstitution. Le traitement et la synthèse de ces informations indiquent au salarié et à son entreprise la date d'acquisition de la retraite à taux plein, le montant de la pension perçue et les alternatives envisageables.



Créer un dialogue entre salarié et employeur sur le thème du départ en retraite permet de prendre en compte les souhaits et objectifs de chacun pour une gestion dynamique des secondes parties et fins de carrière.

Le BPR permet au salarié de connaître :

- la date à laquelle il pourra prendre sa retraite à taux plein, et donc le nombre d'années qu'il lui reste à travailler
- le montant de sa pension s'il liquide sa retraite à taux plein
- des simulations sur le montant de sa pension s'il anticipe ou proroge son départ

Ainsi, il peut construire son avenir sur la base d'éléments financiers fiables.

Pour l'entreprise, c'est un moyen de :

- préparer et anticiper les départs en retraite de son personnel
- accompagner ses salariés dans leur seconde partie de carrière
- maintenir ses savoir-faire stratégiques

Et donc, de mettre en place une véritable politique de gestion anticipative des âges et des compétences.

Témoignage DRH d'une entreprise de transformation papetière de plusieurs centaines de personnes implantée sur l'ensemble du territoire français :
« *Le Bilan Prévisionnel de Retraite a été un outil déterminant dans la gestion des fins de carrière. C'est un instrument de certitude pour préparer le remplacement des effectifs* »

Le Bilan Prévisionnel de Retraite constitue une réponse :

- ▶ **Complète** : chaque phase de carrière est prise en compte
- ▶ **Précise** : la date de départ est indiquée en jour, mois et année
le montant de la pension nette est exprimée en montant annuel et montant mensuel
- ▶ **Validée** : le compte d'acquisition de droits à pension est vérifié auprès de chacune des caisses ayant perçu des cotisations
- ▶ **Dynamique** : outre le montant de la pension à la date d'acquisition du « taux plein », figurent les montants des pensions simulées en fonction des dates de départs possibles entre 60 et 65 ans



Comment mettre en place le Bilan Prévisionnel de Retraite ?

- 1** L'entreprise informe en interne de la mise en place d'une démarche de BPR.
- 2** L'entreprise et France Retraite signent une convention.
- 3** L'entreprise envoie une liste de bénéficiaires potentiels à France Retraite.
- 4** France Retraite envoie au domicile de chaque salarié identifié par l'entreprise un dossier complet.
- 5** Chaque salarié intéressé renvoie son dossier complété à France Retraite.
- 6** France Retraite facture mensuellement à l'entreprise les dossiers retournés.
- 7** France Retraite envoie aux salariés les résultats avec copie de toute ou partie des informations à l'entreprise dans un délai moyen de 4 mois.

L'Inter-secteurs Papiers-Cartons a choisi de promouvoir le Bilan Prévisionnel de Retraite pour :

- aider les entreprises et les salariés de la Branche à se préparer à l'allongement de la vie professionnelle ;
- accompagner les entreprises dans la mise en place d'une gestion dynamique des secondes parties de carrière par la sécurisation et la pérennisation des parcours professionnels ;
- favoriser l'anticipation du renouvellement des compétences et le développement de la performance des entreprises.

FORMAPAP cofinance les Bilans Prévisionnels de Retraite dans le cadre du dispositif Générique

Pour les salariés de l'Inter-secteurs Papiers-Cartons et les entreprises adhérentes de FORMAPAP, France Retraite propose le Bilan Prévisionnel de Retraite à un tarif préférentiel de 380€ HT.

Dans le cadre du dispositif Générique, FORMAPAP propose un cofinancement par l'EDEC de Branche pour les BPR réalisés ou réglés entre le 1er octobre 2009 et le 31 mars 2012, pour les salariés de 45 ans et plus.

Pour connaître les modalités, les critères et les conditions de cofinancement des Bilans Prévisionnels de Retraite par FORMAPAP :

- consulter le site internet www.formapap.com/générique
- contacter votre Délégation régionale ou l'équipe Projets

■ Sur l'offre de services Générique

Votre Délégation régionale

FORMAPAP Nord

Tél. : 03 20 99 24 23 - Fax : 03 20 99 24 21

E-mail : nord@formapap.com

FORMAPAP Sud - Ouest

Tél. : 05 56 39 97 87 - Fax : 05 56 39 39 28

E-mail : sud-ouest@formapap.com

FORMAPAP Sud - Est

Tél. : 04 76 49 85 10 - Fax : 04 76 96 97 13

E-mail : sud-est@formapap.com

FORMAPAP Centre - Ouest

Tél. : 02 43 84 55 15 - Fax : 02 43 84 55 20

E-mail : centre-ouest@formapap.com

FORMAPAP Ile de France-Normandie

Tél. : 01 53 89 25 05/24 54 - Fax : 01 53 89 24 44

E-mail : idfn@formapap.com

FORMAPAP Est

Tél. : 03 83 95 65 85 - Fax : 03 83 95 65 01

E-mail : est@formapap.com

■ Sur le financement des Bilans Prévisionnels de Retraite

Fatiha HANAFI

Coordnatrice Technique

Tél : 01 53 89 25 12

Jérôme METAYE

Assistant Technique

Tél : 01 53 89 24 22

